



# LES TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANÇAISES

Dans les eaux et sur les plages de la Martinique, de l'archipel Guadeloupéen et des îles du nord, nous avons encore la chance de pouvoir observer 3 des 7 espèces de tortues marines au monde !

## TORTUE LUTH

*Dermochelys coriacea*



## TORTUE VERTE

*Chelonia mydas*



## TORTUE ÎMBRIQUÉE

*Eretmochelys imbricata*



Strictement protégées depuis 1993 aux Antilles françaises, les tortues marines font encore face à de nombreuses menaces tout au long de leur vie. Elles sont notamment victimes de leur attractivité touristique.

Une étude récente a démontré que ces animaux sauvages souffrent de dérangement jusqu'à 10 heures par jour sur des sites surfréquentés comme l'anse dufour (Martinique) ou la plage de malendure (Guadeloupe).

## QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES D'OBSERVATION ?

Être bienveillant et respectueux de l'espace vital des tortues marines quelles que soient leurs activités (repos, alimentation, déplacement, respiration, ponte, émergence).

### À TERRE

Toutes les plages sont des sites potentiels de pontes et donc d'émergences. La saison de ponte s'étend de mars à octobre.



- **laisser faire la nature**, il est cependant possible de déplacer les obstacles et de chasser les prédateurs.

- **rester à 10 mètres**, le dérangement provoque l'abandon des activités de ponte.



- **éteindre les sources de lumières artificielles (torche et flash)**, cela les désoriente.

### EN MER

Au large des côtes, dans les herbiers ou les récifs coralliens où elles se déplacent, se reposent et se nourrissent.



- **rester à 5 mètres**, le dérangement perturbe les activités d'alimentation, de respiration et de repos.

- **nager calmement**, les mouvements brusques, précipités et les poursuites provoquent du stress et automatiquement la fuite.

*Quelle que soit l'infraction (capture, détention, transport, dérangement), la peine encourue peut aller jusqu'à 150 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement.*

